



# La Cour suprême des États-Unis, gardienne de la Constitution



Le bâtiment de la Cour suprême, achevé en 1935, a été conçu à une échelle conforme à l'importance et à la dignité du judiciaire, l'un des trois pouvoirs du gouvernement américain avec l'exécutif et le législatif. © AP Images

Dans le système démocratique américain, la promulgation d'une loi exige l'approbation du pouvoir législatif, le Congrès, et du pouvoir exécutif, le président. Quant au judiciaire, troisième pouvoir du gouvernement fédéral des États-Unis, il garantit que ni le Congrès ni le président n'outrepassent l'autorité qui leur est conférée par la Constitution.

La Cour suprême des États-Unis, qui siège à Washington, non loin du Capitole où se réunit le Congrès, est la plus haute juridiction du pouvoir judiciaire. Cette instance pleine de dignité et de sérénité est plutôt contemplative, délibérative et consciente de la responsabilité qui lui incombe en tant qu'ultime arbitre de la constitutionnalité.

La session annuelle de la Cour suprême s'ouvre généralement le premier lundi d'octobre. Tout au long des neuf mois qui suivent, les magistrats vont entendre les plaidoiries, délibérer, rédiger des opinions, rendre leurs décisions et passer en revue les requêtes demandant la révision par la Cour de jugements prononcés par des juridictions inférieures.

La Cour rend ses arrêts tout au long de sa session, mais la plupart de ses décisions, aussi appelées opinions, sont généralement rendues publiques vers la fin de la session, en juin. Chaque année, des centaines de plaideurs adressent à la Cour une requête de *writ of certiorari*, par lequel la Cour accepte de réviser le jugement d'une juridic-

tion inférieure. Moins de 1 % de ces affaires sont examinées. Au cours d'une session annuelle moyenne, la Cour entendra environ 120 affaires.

La Cour suprême est rarement une « juridiction de première instance » – elle ne statue pas sur les questions de fait sauf dans les différends entre États ou avec d'autres nations. La majeure partie de son travail concerne les recours contre des décisions rendues par des juridictions inférieures, généralement sur des questions de fédéralisme (où s'arrête l'autorité du gouvernement fédéral et où commence celle des États) et de constitutionnalité (le jugement d'un tribunal inférieur est-il conforme à la Constitution des États-Unis?).

## La Cour suprême des États-Unis, gardienne de la Constitution

Un arrêt de la Cour suprême est la plus haute décision judiciaire et souvent la dernière étape dans l'exercice de l'autorité fédérale qui commence au Congrès, est mis en œuvre par le pouvoir exécutif, puis examiné et interprété par le pouvoir judiciaire.

La Cour suprême est aussi la juridiction où se règlent les différends entre États, entre les États et le gouvernement fédéral, et entre les États-Unis et une autre nation.

### LES JUGES

Neuf magistrats siègent à la Cour suprême. Il peut paraître étonnant que, dans un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, la protection des droits constitutionnels dépende de neuf personnes nommées à vie par le

président. Et pourtant, cela fait plus de deux siècles que ce système est en vigueur aux États-Unis.

Depuis la création de la nation, la nomination des juges est soumise à l'approbation du Sénat. Depuis 1868, la commission judiciaire du Sénat passe en revue les nominations et, depuis 1925, les personnes nommées témoignent devant cette commission dans le cadre d'un processus délibératif.

Pendant une grande partie de l'histoire du pays, les juges qui siégeaient à la Cour suprême étaient exclusivement des Blancs de sexe masculin. En octobre 1967, Thurgood Marshall devint le premier juge afro-américain de la Cour. En 1981, Sandra Day O'Connor devint la première femme nommée à la Cour suprême.

En 2014, les juges de la Cour sont (au 2<sup>e</sup> rang, de g. à d.) Sonia Sotomayor, Stephen Breyer, Samuel Alito, Elena Kagan ; (au 1<sup>er</sup> rang) Clarence Thomas, Antonin Scalia, John Roberts, président de la Cour, Anthony Kennedy et Ruth Bader Ginsburg.

« Ceux d'entre nous qui ont l'immense privilège de siéger à la Cour suprême savent que celle-ci s'est acquis le respect des citoyens de notre nation par son adhésion aux principes dont est issue la Déclaration d'indépendance des États-Unis, qui trouvent leur expression dans la Constitution et continuent d'unir le peuple américain, a écrit John Roberts, président de la Cour. J'espère que ces principes révolutionnaires, sur lesquels repose la démocratie durable des États-Unis, constituent une source d'inspiration pour les nations du monde entier. »



Les magistrats de la Cour suprême. © Wikimedia Commons